

## **Règlement Des 24h De La Bd Au Mboa Acte 2**

### **Contexte**

Activité internationalement reconnue, les 24h de la BD ont su au fil des années se donner une place de prestige, mais surtout de challenge auprès des passionné.e.s de dessin, allant des professionnel.le.s aux amateur.trice.s en passant par les étudiant.e.s d'école d'Arts. Bien qu'ayant été adapté du concept anglo-saxon « The 24 hours of comics day », les 24h de la BD sont à ce jour le plus gros challenge dans le milieu de la BD. Lancé en 2007 au festival d'Angoulême, l'objectif étant de donner un challenge dont les exigences doivent être réalisées en 24h. Pour faire simple, il s'agit de réaliser une BD en 24h.

Bien que ce challenge ait été mis en pause du côté d'Angoulême, de nombreux pays continuent à pratiquer ce challenge. C'est le cas du Cameroun qui, via le Mboa BD festival avec le soutien du Goethe-Institut Kamerun a pris la résolution d'offrir ce grand challenge à ses dessinateurs.trices en 2022. Ce premier acte a marqué la participation d'un total de quinze (15) dessinateurs.trices représentant quatre (04) pays (Cameroun, Burkina Fasso, Benin, RDC).

### **Article 1 : Objectif**

Le festival international de la bande dessinée du Cameroun (**Mboa BD Festival**) en partenariat avec le **Goethe Institut Kamerun** organise du 18 - 19 Mai 2023 les **24h de la BD au Mboa** dans l'enceinte des locaux du Goethe-Institut de 17h à 17h le lendemain.

L'objet principal de cette manifestation est de donner un challenge à tous les participant.e.s, celui de réaliser une bande dessinée de 22 planches + 2 cover dans une limite de temps arrêtée à 24 heures chrono. Le challenge est soumis à des contraintes définies discrétionnairement par les organisateurs et seront dévoilées au début et au cours de la manifestation.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Toute personne physique sachant dessiner, résident au Cameroun ou à l'international et souhaitant participer à la manifestation pourra confirmer sa participation en remplissant le formulaire de participation disponible sur le site [www.mboabd.org](http://www.mboabd.org).

La manifestation se passera en présentiel au siège du Goethe-Institut Kamerun et en ligne sur le site du Mboa Bd et en visio conférence sur Meet ou Team.

Le nombre de participants physiques étant limité à 20, la règle du 1<sup>er</sup> venu, 1<sup>er</sup> servi sera appliquée. Les organisateurs se réservent néanmoins le droit de recalculer des dossiers de candidature n'ayant pas le niveau requis pour une participation physique. Toutefois, ces derniers seront informés par mail.

### **Article 3 : Droits et obligation des participants**

Chaque participant.e conserve la totalité des droits, patrimoniaux et moraux, attachés aux planches d'illustration qu'il réalisera dans le cadre de la manifestation. Chaque participant.e s'engage à réaliser seul.e les planches, nécessairement originales. Les participant.e.s ont obligation de remplir toutes les conditions liées à une exigence afin de pouvoir poursuivre la manifestation à l'exigence suivante. En cas de non-respect, le/la participant.e est considéré.e comme disqualifié.e. Conformément à l'article L.122-7 du Code de la propriété intellectuelle, le/la participant.e autorise la reproduction et la diffusion à titre gracieux par les Organisateur.s ou tout tiers autorisé par eux, dans le but de promouvoir et de mettre en valeur la manifestation, de la totalité de leurs planches sur tous supports de communication et notamment les communiqués de presse, les dossiers de presse, les plaquettes, les dépliants, les brochures, les tracts, les livrets d'accueil, les sites Internet et tous les supports audio et vidéo de communication. Cette autorisation de reproduction prendra fin le 31 décembre 2023, sauf accord écrit individuel contraire conclu entre un.e participant.e et les Organisateur.s. Chaque participant.e s'engage à mentionner expressément, dans le contrat par lequel il céderait à un cessionnaire partiellement ou en totalité ses droits sur les planches réalisées pendant la manifestation, qu'une autorisation de reproduction a été consentie aux Organisateur.s jusqu'au 31 décembre 2023.

Chaque participant.e s'engage à demander expressément, dans le contrat par lequel il céderait à un cessionnaire partiellement ou en totalité ses droits sur les planches réalisées pendant la manifestation, que soit mentionné sur l'ouvrage que les planches ont été « réalisées dans le cadre des 24 heures de la bande dessinée au Mboa Acte 2 ».

**NB : La confirmation de participation envoyée via le formulaire de participation par le/la participant.e implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction du présent règlement, ainsi que l'acceptation d'être intégré dans la publication collective relative à cette édition des 24h de la BD au Mboa. Ceci entraînera une exposition spéciale 24h de la BD au Mboa, une redistribution des droits d'auteur pour tous les projets figurant dans le collector.**

#### **Article 4 : Droits et obligations des Organisateur.s**

Les Organisateur.s s'engagent à prendre en charge les frais de déplacement de tous les participants camerounais retenus et résidents en dehors de la ville de Yaoundé.

Les Organisateur.s s'engagent à mettre à disposition des participants :

- Un cadre de travail adéquat, confortable pour la réalisation de la manifestation,
- Le matériel de dessin traditionnel nécessaire pour chaque participant (prévoir néanmoins un stylo feutre pour encrage). Pour ceux n'exerçant qu'au numérique, merci de ramener ordinateur et tablette.
- Les commodités nécessaires de rafraîchissement et autre au courant de la manifestation.

Les Organisateur.s s'engagent, dans la mesure du possible, à mentionner le nom des participant.e.s sur tous les supports de communication dans lesquels une ou plusieurs de leurs planches illustrées seraient reproduites.

